



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Gamme Grand Public

Révision : 1

NETTOYANT VITRES – 400 ml

Date : 10/05/2005

Remplace : 28/03/2003

Producteur
TECHNICO CHIMIE AUTO S.A.
ZA Les Marchais
F-28480 – Luigny
Tél + 33 02 37 29 50 50
Fax + 33 02 37 29 55 00

Distributeur responsable
TECHNICO CHIMIE AUTO S.A.
ZA Les Marchais
F-28480 – Luigny
Tél + 33 02 37 29 50 50
Fax + 33 02 37 29 55 00

1. Identification du produit et de la société

Identification de la société : Voir producteur.

Nom commercial : NEOCLEAN « Nettoyant vitres »

Type de produit : Produit de nettoyage en aérosol

Usage : Domestique, industriel.

2. Informations sur les composants

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%). Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symbole	PHRASES	Valeurs
603-014-00-0	111-76-2	203-905-0	2-Butoxyethanol	Xn	R 20/21/22 36/38	0 <= x % < 2.5
603-052-00-8	5131-66-8	225-878-4	Ether monobutyllique du propylene glycol	Xi	R 36/38	2.5 <= x % < 10
603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	Propanol-2-OL	Xi, F	R 11 36 67	2.5 <= x % < 10

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX	CAS	CE	NOM	SYMBOLE	PHRASES	VALEURS
601-004-00-0	106-97-8	203-448-7	Butane et Isobutane	F+	R 12	2.5 <= x % < 10

3. Identification des dangers

Ce produit est classé. Extrêmement inflammable.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Autres données : Récipient sous pression

4. Mesures de premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

Moyen d'extinction approprié : Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. Mesures en cas d'épandage accidentel
Précautions individuelles :

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7. Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Prévention des incendies : Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés : Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Équipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Stockage : Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle


Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 :

France	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Notes	TMP N°
67-63-0	-	-	400	980	-	84
111-76-2	25	120	-	-	*	84
106-97-8	800	1900	-	-	-	-

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE, 98/24/CE et Arrêté Français du 30/06/04 :

CE	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Notes
111-76-2	20	98	50	246	Peau

Valeurs limites d'exposition (2003) :

ACGIH/TLV	TWA ppm	STEL	Ceiling	Définition	Critères
67-63-0	200	400	-	-	-
111-76-2	20	-	-	-	-
106-97-8	800	-	-	-	-

Protection des mains :

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9. Propriétés physiques et chimiques
Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Base faible.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair < 0°C. et Eb <= 35°C.

Pression de vapeur : Supérieure à 300kPa (3 bar).

Densité : < 1

Hydrosolubilité : Soluble.

Autres données :

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : non précisé.

Point/intervalle de décomposition : non précisé.

10. Stabilité et réactivité

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Le 2-butoxyéthanol et son acétate sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. Mesures relatives à l'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

UN1950=AÉROSOLS

ARD/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo
	2	5F	-	2.1	-	LQ2	190-625



IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo
	2	SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277

IATA	Classe	2°Etq	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	-
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	-

15. Informations réglementaires

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses). Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Classement de la Préparation :



Extrêmement inflammable

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R 12 : Extrêmement inflammable.

S 16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S 2 : Conserver hors de portée des enfants.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

S 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement.

Ne pas fumer.

Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

Pulvériser par brèves pressions.

Bien ventiler après usage.

S 23 : Ne pas respirer les aérosols.

Composition : Contient 5% ou plus, mais moins de 15% d'hydrocarbures aliphatiques

16. Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 93/112/CEE de la Commission de la CEE. DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document